

Conseil Municipal du 23 Janvier 2019

Le 23 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel Décolin, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Dossier DETR 2019

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2019, le Conseil sollicite l'Etat pour les opérations suivantes :

- Travaux Gendarmerie (réfection toiture, façades, menuiseries, abords)
- Travaux mise en sécurité de l'Ecole Publique dans le cadre du PPMS
- Travaux de réfection de la voirie communale (Boeux-Vourzac, Jalès-Augeac, Lesbineyres-Ramourouscle).

Réalisation emprunt

Prévu au budget 2018, l'emprunt de 300 000 euros pour le financement d'une partie des travaux d'investissement n'a pas été réalisé. Il est nécessaire de le faire ce début d'année 2019. Après analyse des propositions des banques, le Conseil municipal retient l'offre du Crédit Agricole. Montant 300 000 € sur 20 ans.

Centre de Gestion 43 : Convention assistance retraites 2019-2022

Le Conseil autorise le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion au service retraite proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, service qui gère le suivi des dossiers des agents qui partent à la retraite, pour la période 2019-2022.

Vente terrain sectionnal à Farigoules à Mme Roux Amandine et M. Negron Olivier

Le Conseil confirme la vente de 325 m² du bien de section cadastré F397 au village de Farigoules à Mme Amandine Roux et M. Olivier Negron au prix de 4 €/m², soit un montant de 1 300 €.

L'acte administratif a été établi et M. Gérard Fouillit, Adjoint au Maire, représentera la collectivité lors de la signature.

Loyer F4 Mairie

Le Conseil Municipal fixe le loyer du logement F4 de la Mairie à 480 €/mois.

Conseil Municipal du 18 Février 2019

Le dix-huit février, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Compte de gestion et compte administratif 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 144 711,65 €

Dépenses : 577 990,73 €

Résultat : 566 720,92 €

Section d'investissement :

Recettes : 2 091 383,85 €

Dépenses : 2 387 124,55 €

Résultat : - 295 740,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter le résultat 2018 qui s'élève à 566 720,92 €. Conformément au budget primitif 2018, la somme de 346 613,22 € sera affectée à la section investissement. Les 220 107,70 € restant (excédent de fonctionnement reporté) seront affectés au budget de fonctionnement 2019.

Conseil Municipal du 3 Avril 2019

Le trois avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

1. Orange : projet installation antenne près de la station d'épuration de Bains

L'entreprise Orange propose l'installation de l'antenne sur un terrain communal situé à côté de la station d'épuration de Bains.

Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser l'entreprise Orange à effectuer les études d'implantation.

2. Budget Primitif 2019

Michel Décolin a procédé à la lecture de l'analyse financière établie par la Trésorerie. Il est fait état de charges de fonctionnement maîtrisées et d'une capacité d'autofinancement bien supérieure à la moyenne des communes de même strate. Ce qui facilite l'investissement.

Puis, M. le Maire présente, article par article en fonctionnement, opération par opération en investissement, le budget primitif 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019, comme suit :
Budget Principal

Fonctionnement : il s'équilibre en recettes et dépenses pour 1.120.685€ ;

Investissement : il s'équilibre en recettes et dépenses pour 1.746.540,92€.

3. Vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil décide de maintenir les mêmes taux d'imposition, inchangés depuis 2010 à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 8,00 %
- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 11,99 %
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 58,84 %

4. Allocation Ecole Ste Thérèse

L'allocation de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse est calculée au vu des charges de fonctionnement de l'école publique qui s'élèvent à 64.452€ pour 85 élèves. Le coût par élève s'élève donc à 723€.

A l'école Sainte Thérèse, on comptabilise 62 enfants de la Commune, soit un montant total de 44.826€.

Pour l'année 2019, le conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget la somme de 44.826€ au profit de l'école Sainte Thérèse.

5. Communauté d'Agglomération : Commission Locale d'évaluation des charges transférées

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport statuant sur l'évaluation des charges transférées des Communautés de Communes à la Communauté d'Agglomération pour la Gendarmerie de Craponne, le Gymnase et la Halle d'exposition de Saint Paulien et le Centre culturel de Vorey.

6. Fédération des Communes Forestières : encaissement des recettes des ventes de bois

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis défavorable au projet de confier à l'ONF la gestion financière de la vente des bois.

7. Installation de concassage à Vergezac : avis à donner

Après lecture du dossier présentant l'installation d'une activité de concassage sur la Commune de Vergezac, le Conseil Municipal, après étude du dossier et considérant n'avoir reçu aucune observation en Mairie, donne un avis favorable à la demande.

8. Service d'Insertion et de Probation : demande inscription de la Commune sur la liste des travaux d'intérêt général

A la demande du Service d'Insertion et de Probation, la Commune de Bains est volontaire pour faciliter la mise en œuvre des travaux d'intérêt général pour les personnes condamnées à ce type de peine.

9. Travaux sécurité écoles : demande subvention FIPD

Pour répondre au cahier des charges du plan anti-intrusion, les communes doivent sécuriser les écoles. Après une visite des services compétents, nous devons engager les travaux suivants :

Pour l'école publique : Mise en place d'une clôture périphérique, surélévation des portails, installation d'un visiophone, d'une gâche électrique sur le portail d'entrée et d'alarmes dans toutes les classes.

Pour l'école privée : alarme dans chaque classe.

Les élus valident les devis.

10. Gendarmerie : mission maîtrise d'œuvre

Pour procéder aux travaux de rénovation des bâtiments de la Gendarmerie il est important de pouvoir s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre pour la conduite opérationnelle des travaux.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition la moins disante, celle de AVP.

11. DETR 2019 : demande subvention complémentaire pour travaux de rénovation Gendarmerie

Le Conseil Municipal sollicite l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la prise en compte des frais de maîtrise d'œuvre pour l'opération rénovation des bâtiments de la Gendarmerie.

Questions diverses

Adressage : Point d'étape. Pour faciliter la localisation des habitations et bâtiments, les Communes doivent dénommer les voies et mettre en place un système de numérotation. La dénomination des rues ainsi que la numérotation des habitations sont presque terminées sur l'ensemble de la commune.

Un courrier sera adressé à chaque propriétaire une fois la démarche validée. Des panneaux signalétiques pour les noms des rues et les numéros seront achetés par la Commune.

ARS : Michel Décolin porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport sur la qualité de l'eau à Bains sur la période 2014-2018 : Le taux de conformité bactériologique et chimique est à 100 %.

Conseil Municipal Du 16 mai 2019

Le seize mai le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Communauté d'Agglomération : Retrait de la Commune de Saint Pal de Senouire

Le conseil municipal émet un avis favorable au retrait de la commune de Saint Pal de Senouire de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Travaux gendarmerie : dossier de consultation des entreprises

Le Maire présente le projet des travaux de la gendarmerie : réfection toiture, isolation extérieure, menuiseries extérieures, prévu au budget primitif et établi par le cabinet AVP. Le conseil approuve le projet et décide de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée.

Acquisition tondeuse et débroussailleuse

Le conseil valide l'acquisition d'une tondeuse et d'une débroussailleuse dorsale.

Adressage : approbation des noms des rues

Le conseil valide à l'unanimité le nom des rues de la commune.

Renouvellement convention assistance retraite

Renouvellement de la convention assistance retraite auprès du centre de gestion 43, service qui gère le suivi des dossiers des agents qui partent à la retraite.

Question diverses

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 16/01/2020 au 15/02/2020.

Conseil Municipal du 7 Juin 2019

Le sept juin le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

1. Recensement 2020 : nomination du Coordonnateur Communal

Le prochain recensement sur la Commune de Bains aura lieu en début d'année 2020. Pour organiser cette opération de recensement, un élu doit être nommé coordonnateur communal. Gérard Fouillit sera le Coordonnateur Communal.

2. Cantine : Adhésion plateforme réservation repas

Depuis 2017, l'Agglomération du Puy-en-Velay a mis en place une plateforme de vente en ligne pour acheter différents produits dont les tickets de cantine pour la restauration scolaire.

La Commune de Bains a souhaité faire profiter les familles de ce service, facilitant ainsi l'achat et la réservation des repas mais aussi la gestion de la cantine municipale.

Les membres du Conseil Municipal :

- décident d'adhérer à la plateforme,
- approuvent la modification de la régie de cantine permettant les versements des recettes sur la plateforme de vente en ligne et l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds,
- autorisent le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Cette plateforme sera accessible à compter du 15 septembre 2019. Les tickets ne seront plus délivrés par la Mairie mais seront achetés par internet via le site : www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr. La gestion en sera facilitée car chaque famille pourra inscrire son ou ses enfants à distance.

3. Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, les communes doivent tirer au sort 3 personnes inscrites sur la liste électorale. Le maire transmettra ensuite cette liste au greffe de la cour d'assises du département en indiquant le nom des personnes concernées.

Ont été tirés au sort :

- Didier Teyssonneire
- Joëlle Mogilany
- Grégory Alexandron

4. Extension réseau basse tension à Farigoules

Pour raccorder l'habitation d'Olivier Negron et Amandine Roux à Farigoules au réseau basse tension, la commune doit acquitter auprès du Syndicat d'électrification la somme de 380 €. Cette somme sera remboursée par les propriétaires.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à commander les travaux au Syndicat.

5. Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations : Club de l'Automne 400 € ; Anciens d'Algérie 300 € ; Gym volontaire 300 € ; A.C.C.A. 300 € ; Donneurs de Sang Bénévoles 100 € ; Union Sportive Bains / St Christophe 1.000 € ; Arbre Noël Ecole Privée Sainte-Thérèse 178 € ; Arbre Noël Ecole Publique Les Cèdres 213 € ; A.P.E.L. Ecole Sainte-Thérèse (18€ x 62) 1.116 € ; A.P.E. Ecole Les Cèdres (18€ x 81) 1.458 € ; A.P.E. Ecole Les Cèdres (Classe Découverte) 660 € ; Agility 77 € ; Société

de Tir 77 € ; A.D.M.R 300 € ; Centre Léon Bérard 92 € ; A.D.A.P.E.I. 69 € ; A.P.A.J.H. 77 € ; C.J.D.A. (Marie RIVIER) 77 € ; Visiteuses EHPAD de Solignac-sur-Loire 77 € ; Les Amis de la B.D.P. 120 € ; Prévention routière 77 € ; Justice et Partage 150 € ; Restos du Cœur 150 € ; Velay Sud 43 2.600 € ; Judo Club Bains-Devès 200 € ; Secours populaire 100 €.

6. Adressage : choix du fournisseur

Pour finaliser la démarche d'adressage, le Maire, Michel Décolin, présente 3 devis pour l'achat des plaques de rues et de numéros.

- Ksigns pour un montant de 8980,60 € HT
- Graphic Pub pour un montant de 6924,00 € HT
- Pro pub pour un montant de 9237,40 € HT

Le Conseil retient la proposition la moins disante : Graphic Pub.

Conseil Municipal du 26 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Travaux rénovation des bâtiments de la Gendarmerie : choix des entreprises

Le conseil décide, sur proposition de la commission d'appel d'offres, de retenir :

- pour les travaux de toiture : l'entreprise Assezat
- pour les travaux de menuiseries extérieures et intérieures : l'entreprise Gauthier
- pour les travaux d'isolation extérieure : l'entreprise BF 43

Convention Bibliothèque Départementale

Le conseil est d'accord pour prolonger du 06 avril 2019 au 06 avril 2021 l'avenant à la convention intervenant entre la commune et la Bibliothèque Départementale permettant la mise à disposition de livres, CD, au sein de la Bibliothèque Municipale.

Subvention travaux aménagement du bourg

Le conseil autorise le Maire à solliciter le Département pour obtenir une subvention au titre des produits des amendes de police dans le cadre des travaux de l'aménagement du bourg liés à l'amélioration de la sécurité.

Conseil Municipal du 15 juillet 2019

Le quinze juillet, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.
Madame VIAL Marie-Claire est nommée secrétaire de séance.

1. Cuisine Centrale : Convention entente

La commune de Bains a recours à la cuisine centrale située à Bains pour la fourniture des repas de la cantine municipale à destination des 2 écoles.

Une convention est proposée à toutes les collectivités adhérentes permettant de fixer les règles de gestion, les investissements de la cuisine centrale sous la forme d'une conférence intercommunale. 3 membres par commune doivent être désignés pour siéger : Gérard Foullit, Cécile Haon et Marcel Experton représenteront la Commune de Bains.

Une commission se réunit également pour définir les menus. Marie-Françoise Favier représentera la Commune de Bains.

2. SIVU : modification de statuts

Le Conseil Municipal de Bains approuve la modification des statuts du SIVU demandée par la Caisse d'Allocations Familiales précisant la compétence Petite Enfance.

3. Gestion Eau/assainissement : convention de mise à disposition agent communal

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la Convention avec la Communauté d'Agglomération (Direction Eau/Assainissement) pour la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des stations de traitement.

4. Communauté d'Agglomération : fixation du nombre de sièges

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges de la Communauté d'Agglomération suite aux élections municipales de 2020. Les Conseillers Municipaux valident l'accord local composé de 97 sièges.

5. O.N.F. : soutien aux personnels

Monsieur Le Maire présente le courrier adressé par l'Intersyndicale des Personnels de l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal réaffirme son attachement au régime forestier par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

6. Montbonnet : extension réseau basse tension

Le Conseil Municipal accepte l'extension du réseau basse tension pour raccorder la future habitation de Monsieur Beauvarlet à Montbonnet et mandate le Syndicat d'électrification pour effectuer les travaux. Le propriétaire s'engage à rembourser les frais à la Commune.

7. Communauté d'Agglomération : compétence facultative

Dans le cadre des compétences facultatives dont celles liées au domaine de l'environnement, la Communauté d'Agglomération doit modifier ses statuts afin de pouvoir déléguer et/ou transférer les compétences nécessaires aux activités du SICALA sur son territoire.

Il est nécessaire d'ajouter « l'animation et la concertation des contrats territoriaux ».

Le Conseil Municipal approuve la modification.

Conseil Municipal du 21 Aout 2019

Le vingt et un août le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.
Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Photocopieurs : proposition de nouveaux contrats

Suite à la proposition faite par C'PRO et afin de bénéficier d'une meilleure qualité copie, le conseil donne son accord pour le remplacement des copieurs de l'école (noir et blanc) et de la mairie (couleur) qui avaient été acquis il y a 5 ans. Après discussion, le conseil opte pour une location des deux matériels.

Aménagement traversée du bourg : modification financement Conseil Départemental

Le Conseil Municipal approuve la révision de l'aide départementale à hauteur de 100.000€ pour une dépense subventionnable de 500.000€.

Communauté d'Agglomération : délégation du droit de préemption urbain sur le périmètre des ZA

Approbation de la délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération sur les périmètres des zones d'activité ou espaces à urbaniser à vocation économique.

Proposition d'achat illuminations de Noël

Lors de l'aménagement de la traversée du bourg, 1 candélabre sur 3 a été équipé d'un branchement pour recevoir des illuminations. Le conseil donne son accord pour l'achat d'illuminations pour un coût maximum de 6.000€.

Budget principal : décision modificative

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative permettant d'inscrire les crédits nécessaires pour le financement d'opérations non prévues au budget primitif :

- Transport des enfants des écoles pour participer à la journée du 6 septembre aux Terres de Jim
- Illuminations de Noël

Personnel ; augmentation temps de travail des agents

Afin de pallier l'absence pour arrêt maladie d'un agent communal, le conseil décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail des 3 agents titulaires, réalisée en heures complémentaires.

Questions diverses :

- 2 enquêtes publiques du 16/09/2019 au 19/10/2019 : une sur les servitudes par rapport à l'aérodrome de Loudes, l'autre sur l'implantation de 4 éoliennes à Saint Jean de Nay. Les dossiers seront consultables en Mairie à partir du 16 septembre.
- Dans le cadre de la manifestation « Terres de Jim » le Conseil Municipal décide d'assurer le transport des élèves et d'offrir le pique-nique de midi lors de la journée du 06 septembre dédiée aux scolaires.
- Location tables et chaises salle sous la mairie : à compter du 1^{er} octobre 2019, la location des tables et chaises sera réservée uniquement aux associations et aux fêtes de villages.

Conseil Municipal du 15 Octobre 2019

Le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire. Madame VIAL Marie-Claire est nommée secrétaire de séance.

1. Bâtiments communaux : tarifs des locations

Les tarifs de location du Gymnase, de la Salle sous la Mairie, de l'ALSH et de la Salle des Fêtes ont été reconduits.

2. Parc éolien du Devès : avis

Chaque Commune située dans un périmètre proche du projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune de St Jean de Nay est sollicitée pour un avis.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à l'unanimité à l'implantation de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison à condition de porter une attention particulière à la protection paysagère et d'ouvrir le capital aux habitants et entreprises.

3. Petit patrimoine : demande de subvention

Le département a décidé de proposer aux Communes des aides à la rénovation du petit patrimoine rural à hauteur de 25 % pouvant intervenir en complément de l'aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal souhaite formuler une demande de subvention pour terminer la rénovation de l'Assemblée à Ramourouscle et engager des travaux pour le four banal du bourg de la Commune.

4. Adressage : complément de dénomination des rues

Pour finaliser la dénomination de l'ensemble des voies de la Commune, le Conseil Municipal dénomme sur :

- Boeux : impasse des Bouleaux
- Le Bourg : impasse des Pierres Plantées
- Lesbineyres : Route des Templiers
- Jalasset : Route du Lavadou

Et sur Ramourouscle, supprime la rue de la Sogne.

La pose des panneaux indicatifs et la distribution des numéros pour chaque habitation sont terminées. Chaque citoyen est invité à effectuer les changements administratifs sur internet à partir des sites service-public.fr et ants.gouv.fr. La Préfecture du Puy-en-Velay met aussi à disposition un point numérique où des agents sont présents pour guider et orienter les usagers du lundi au vendredi ; de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi).

5. ONF : proposition de coupes à Montbonnet

A la suite des propositions de coupes sur Montbonnet, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas donner suite à ces propositions car l'ONF ne replante pas les parcelles.

6. Questions diverses

Les Cérémonies du 11 novembre se dérouleront le dimanche 17 novembre après la messe.

Conseil Municipal du 4 Novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel DECOLIN, Maire.

Convention cuisine centrale

La délibération du conseil municipal du 15 juillet 2019 prise dans le cadre de la convention avec la cuisine centrale et les collectivités adhérentes permettant de fixer les règles de gestion et les investissements est annulée. Une nouvelle délibération est prise pour actualiser le prix des repas de la cantine municipale à savoir 3,75 € pour le primaire et 3,40 € pour la maternelle au lieu de 3,53 €.

Orange : contrat de bail pour l'implantation d'une antenne téléphonique

Le conseil municipal donne autorisation au Maire pour signer le projet de bail avec Orange pour l'implantation d'une antenne téléphonique sur une surface de 35 m² dans la parcelle cadastrée sous le numéro 258 section A lieudit les Pêches à Bains moyennant une redevance annuelle versée à la commune d'un montant de 2 500 €. Le bail est conclu pour une durée de 12 ans renouvelable par période successive de 6 ans.

DETR 2020 : programme des travaux

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2020, dossier à déposer pour le 15 décembre, le conseil sollicite l'État pour les travaux de réfection de la voirie communale (Boeux-Vourzac, Jalès-Augeac, Lesbineyres-Ramourouscle).

Questions diverses :

- Les cérémonies du 11 novembre se tiendront le 17/11/2019
- Le repas des aînés aura lieu le 19/11/2019

Conseil Municipal du 3 décembre 2019

Le trois décembre le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire. Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

1- Tarifs communaux 2020

Le Conseil Municipal maintient les tarifs de location annuelle pour les biens suivants :

✓ F2	3500 €
✓ F4	6000 €
✓ Ecole Sainte Thérèse	516 €
✓ Garages Gendarmerie	958 €
✓ Cabinet médical	3600 €
L'achat d'une concession	900 €

2- Autorisation de mandater les factures d'investissement en attendant le vote du budget

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer les factures d'investissement pour un montant maximum de 290.000€ en attendant le vote du prochain budget.

3- Communauté d'Agglomération : rapport de la CLECT du 4 septembre 2019

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du rapport établi par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) du 4 septembre 2019 détaillant le calcul de l'attribution de compensation pour chaque commune concernée.

Ce rapport est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4- GROUPAMA : contrat d'assurance

Le Maire a renégocié les contrats d'assurance avec Groupama, ce qui permettra une économie annuelle de 949€.

5- Syndicat Départemental d'Energie : travaux éclairage public traversée du bourg

Les travaux de renouvellement de l'éclairage public de la traversée du bourg sont terminés (prévus au budget primitif) pour un montant total de 65.408,46€ qui se décompose ainsi : Aux travaux initialement prévus, s'ajoutent :

- Les réservations de raccordement des terrains constructibles (le coût sera facturé aux propriétaires au moment de la construction)
- L'éclairage du monument aux morts
- L'ajout de 2 candélabres rue de la Vié Croze

Une aide de 15.000€ du programme leader viendra en déduction du coût.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la commande avec le Syndicat Départemental d'Energie.

6- Direction Eau et Assainissement : mise à disposition des biens

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences Eau et Assainissement en lieu et place de la Commune.

Le transfert de compétences entraîne automatiquement la mise à disposition des meubles et immeubles utilisés pour l'exercice des compétences. Ainsi, il convient de mettre à disposition les biens nécessaires à l'exercice des compétences eau et assainissement par la Communauté d'Agglomération

7- Recensement : nomination du coordonnateur communal

Christelle Gagne est nommée Coordonnateur Communal pour le recensement. Marie-Noëlle Chassefeyre et Gérard Fouillit seront suppléants.

8- Questions diverses

- ✓ La Cérémonie des vœux est fixée au 12 janvier 2020
- ✓ Voirie rurale : les inondations courant novembre ont provoqué de nombreux dégâts. Un chiffrage sera fait pour envisager des travaux de remise en état.

Conseil Municipal Du 27 décembre 2019

Le vingt-sept décembre le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire. Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

1. Communauté d'Agglomération : mise à disposition salle pour Relais Petite Enfance

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, certaines communes dont BAINS, mettent à disposition une salle pour les animations du Relais Petite Enfance.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement la salle pour le Relais Petite Enfance à la Communauté d'Agglomération.

2. Syndicat Départemental Energies : modification des statuts

Les membres du Conseil Municipal approuvent les nouveaux statuts et l'adhésion au Syndicat des 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

3. Budget principal : Dépenses Fêtes et Cérémonies

Il est désormais demandé aux collectivités de préciser les dépenses correspondant au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il est donc décidé de prendre en charge les dépenses habituellement réglées à ce compte.

4. Centre de gestion : avenant convention adhésion au service de médecine préventive

Le service de médecine préventive géré par le centre de gestion du département est chargé de réaliser les visites médicales des agents territoriaux de chaque collectivité territoriale. Pour développer ses missions de médecine préventive, le centre de gestion met à la disposition des Communes en plus des médecins du travail, un psychologue et une infirmière afin de répondre aux nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant.

5. Agents recenseurs : rémunération

La Commune devra du 16 janvier au 16 février 2020 procéder au recensement de la population. 3 agents recenseurs ont été recrutés : Annick Blanc, Sarah Retelet et Emma Gentes.

La Commune percevra une aide de 2551 €.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une rémunération de 1000 € par agent.

6. Questions diverses

Cérémonie des vœux : Dimanche 12 janvier à 11h00